

Dr. Ralph DerraÖffentlich bestellter und vereidigter Sachverständiger für
Verpackungsmaterialien, Boden- und Luftanalysen;
Sachverständiger in der Wasseranalytik

11 mai 2020

Dr. Dr/Is-kr

**UNBEDENKLICHKEITSERKLÄRUNG
CERTIFICATE OF COMPLIANCE
CERTIFICAT DE CONFORMITE**eingetragen
registered no.
registré

52078 U 20

für
for
pourBLUE PAPER
4, rue Charles Friedel
67017 Strasbourg
FranceProdukt
Product
ProduitBLUE FLUTE
BLUE LINER
BLUE ONE

Les produits fabriqués par la société mentionnée ci-dessus sont des qualités de papier qui sont utilisées pour l'emballage des produits alimentaires.

Elles ont été examinées par nous suivant les

"Methoden zur Untersuchung von Papieren, Kartons und Pappen für Lebensmittelverpackungen", Stand 2008, entsprechend der Vorschrift Nr. 80.56 in der Amtlichen Sammlung von Untersuchungsverfahren nach § 64 des Lebensmittel- und Futtermittelgesetzbuchs - LFGB,

("Méthodes pour l'analyse des papiers et cartons pour l'emballage de produits alimentaires", état de 2008, correspondant à la prescription no. 80.56 dans la Collection Officielle des Procédures d'Analyses d'après § 64 du Code concernant les Produits Alimentaires et les Matières Fourragères - LFGB),

à l'égard des matières premières, des additifs de fabrication et de spéciaux additifs de finissage ainsi qu'à l'égard de la libération des substances indésirables pour la santé.

- 2 -

De plus, une analyse de la teneur en métaux lourds a été réalisée selon la

Directive 94/62/CE du Parlement européen et du Conseil, du 20 décembre 1994 concernant des emballages et déchets d'emballages, Bulletin Officiel des Communautés Européennes L 365/10 du 31 décembre 1994, dernière modification par la Directive (UE) 2018/852 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018, Journal Officiel de l'Union Européenne L 150/141 du 14 juin 2018,

ainsi que selon le

Modèle Toxique Législation présenté par la Source Reduction Council de CONEG du 14 décembre 1989, dernière modification du décembre 2008.

Les qualités de papier sont conformes aux déclarations du

Règlement (CE) N° 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires et abrogeant les directives 80/590/CEE et 89/109/CEE, Journal Officiel de l'Union Européenne L 338/4 du 13 novembre 2004, modifié par app. n° 5.17 de la règlement (CE) n° 596/2009 du 18 juin 2009, Journal Officiel de l'Union Européenne L 188 du 18 juillet 2009, article 3,

ainsi que du

Lebensmittel-, Bedarfsgegenstände- und Futtermittelgesetzbuch (Lebensmittel- und Futtermittelgesetzbuch - LFGB) in der Fassung der Bekanntmachung vom 3. Juni 2013 (BGBl. I S. 1426), zuletzt geändert durch Artikel 28 des Gesetzes vom 20. November 2019 (BGBl. I S. 1626), §§ 30 und 31,

(Code concernant les Produits Alimentaires, les Produits de Consommation et les Matières Fourragères (Code concernant les Produits Alimentaires et les Matières Fourragères - LFGB) dans la version de la notification du 3 juin 2013 (BGBl. I p. 1426), dernière modification par l'article 28 de la loi du 20 novembre 2019 (BGBl. I p. 1626), §§ 30 et 31),

et elles sont admises selon la

BfR-Empfehlung XXXVI. Papiere, Kartons und Pappen für den Lebensmittelkontakt, neugefasst durch 62. Mitteilung, Bundesgesundheitsblatt 14 (1971) 83, zuletzt geändert durch 222. Mitteilung, Bundesgesundheitsblatt 62 (2019) 1546, Stand vom 01.06.2019,

(BfR-Recommandation XXXVI. Papiers et cartons pour contact alimentaire, révisée par la 62^e notification, Bundesgesundheitsblatt 14 (1971) 83, modifiée en dernier lieu par la 222^e notification, Bundesgesundheitsblatt 62 (2019) 1546, état du 1 juin 2019).

Les exigences concernant les teneurs en métaux lourds de la

Directive 94/62/CE du Parlement européen et du Conseil, du 20 décembre 1994 concernant des emballages et déchets d'emballages, Bulletin Officiel des Communautés Européennes L 365/10 du 31 décembre 1994, dernière modification par la Directive (UE) 2018/852 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2018, Journal Officiel de l'Union Européenne L 150/141 du 14 juin 2018,

ainsi que du

Modèle Toxique Législation présenté par la Source Reduction Council de CONEG du 14 décembre 1989, dernière modification du décembre 2008,

sont respectées.

Ainsi, les qualités de papier **BLUE FLUTE**, **BLUE LINER** et **BLUE ONE**, selon l'échantillon présenté, peuvent être employées sans restriction pour l'emballage des produits alimentaires. À ce propos, elles peuvent être en contact direct avec des aliments secs, non-gras ainsi qu'avec des aliments qui sont lavés ou épluchés avant la consommation, et peuvent être employées pour l'emballage secondaire. L'emballage des produits alimentaires secs, non-gras avec une grande surface peut être effectué par l'utilisation additionnelle d'emballages intermédiaires adéquats.

Ce certificat de conformité est valable pour la durée de 2 années et comprend 4 pages.

Décision de certification



Öffentlich anerkannter Sachverständiger
zur Untersuchung der Gegenproben von
Verpackungsmitteln aus Papier, Papp,
Kunststoffen, Glas, Weißblech und
sonstigen Metallverpackungen auf ihre
lebensmittelrechtliche Unbedenklichkeit

(Höfert)

Chimiste aux denrées
alimentaires diplômé
et admis par l'état



Staatlich anerkannter Sachverständiger zur Untersuchung der Gegenproben von Verpackungsmitteln aus Papier, Pappe, Kunststoffen, Glas, Weißblech und sonstigen Metallverpackungen auf ihre lebensmittelrechtliche Unbedenklichkeit

Dr. Ralph Derra

Authorized expert for the analyses of packaging materials, attested by the Aschaffenburg Chamber of Industry and Commerce.

Expert autorisé pour l'analyse des matériaux d'emballage, assermenté par la Chambre d'Industrie et de Commerce d'Aschaffenburg.

State registered expert for the analysis of contrasting samples of packaging materials of paper, board, plastics, glass, tin plate and other metallic packaging materials as to their suitability for use with foodstuffs.

Expert public pour l'étude du contrôle des contre-échantillons d'emballages de papier, cartons, plastiques, verre, fer-blanc et d'autres emballages métalliques concernant leur conformité alimentaire.



Dr. Ralph Derra

Authorized expert for the analyses of soil and air, attested by the Aschaffenburg Chamber of Industry and Commerce.

Expert autorisé pour l'analyse du sol et de l'air, assermenté par la Chambre d'Industrie et de Commerce d'Aschaffenburg.

Die Rücklagen des untersuchten Materials werden bei der Gutachterstelle verwahrt.
Dieses Dokument ist eine Übersetzung einer deutschen Originalversion. In Streitfällen ist das Originaldokument die rechtlich bindende Version.
Réserve du matériel analysé est gardée au bureau de l'expert.
Ce document est une traduction d'un original en Allemand. En cas de litige, c'est seulement le document original qui fait légalement foi.